

Un pour tous, tous pour un

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 614

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revenus des rentiers: rêvons un peu!

Disparités impressionnantes de l'«aisance» des Suisses qui parviennent à l'âge où ils «touchent l'AVS», disparités qui ne sont que l'écho amplifié d'inégalités, tout aussi impressionnantes, entre les «actifs». A un bout de l'échelle, de très gros privilégiés, à l'autre bout des gens voués aux difficultés de tous ordres: pourquoi insister autant dans ces colonnes (DP 611 à 613)?

Tout d'abord, tout simplement, parce que ce diagnostic, c'est la première fois qu'on le connaît avec cette précision-là. Ensuite parce qu'il faut regarder la réalité helvétique en face, déboulonner les mythes trompeurs, effort de transparence indispensable pour trouver les véritables remèdes à des faiblesses patentes de notre système. Enfin parce que ces chiffres montrent à l'évidence que la mise en place d'une politique sociale digne de ce nom n'est pas achevée dans notre pays, et que dans cette perspective les plaidoyers pour le «statu quo» révèlent leur vraie nature, fussent-ils publiés sous le couvert d'appels aux «économies» par exemple; cette vraie nature c'est la conservation des privilèges minoritaires.

Le constat posé, place à l'imagination, place aux appels à une solidarité renouvelée. Avant de redescendre sur terre, pour aujourd'hui, rêvons un peu!

Et pourquoi ne pas rêver d'améliorer la situation des rentiers les moins aisés? Pourquoi ne pas calculer ce qu'il en coûterait, décile par décile (une proportion avec laquelle les calculs de Pierre Gilliland nous ont familiarisés: une tranche de 1/10 des personnes pour lesquelles des renseignements ont été

collectés)? Nous avons sous la main (DP 611) tous les ordres de grandeur, tous les chiffres, toutes les proportions... risquons-nous!

Pas à pas, faisons passer tous les ménages de rentiers du bas de l'échelle à la limite supérieure de leur «décile», d'abord à celle du premier décile, puis à celle du deuxième, et ainsi de suite jusqu'au cinquième, c'est-à-dire jusqu'à cette limite qui sépare tous les rentiers en deux populations de grandeurs égales.

EN NOIR ET BLANC

Au bout du rêve, la moitié des ménages de rentiers atteignent un revenu de Fr. 20 900.— par an, soit environ Fr. 1740.— par mois.

Premier pas. Les rentiers du premier décile passent tous au revenu de Fr. 9800.— (Fr. 820.— par mois) qui est le maximum de cette «tranche». Les uns qui sont très proches de la limite ne bénéficient que d'une très faible augmentation, mais pour d'autres il s'agit déjà d'une substantielle amélioration de leur niveau de vie (deux tiers en plus pour les plus modestes!). En moyenne, la hausse des revenus de ces rentiers-là est de l'ordre de 1/5 (19%).

Le coût? En proportion, cette amélioration représente 0,5% seulement de l'ensemble des revenus des rentiers...

Deuxième pas. Les rentiers des deux premiers déciles obtiennent tous le revenu à la limite supérieure du deuxième décile, soit Fr. 12 400.— (environ Fr. 1030.— par mois).

Extraordinaire amélioration pour les rentiers du premier décile (50% de ressources en plus), amélioration substantielle pour ceux du deuxième décile (11%).

En proportion, cette amélioration qui toucherait donc 20% des ménages des rentiers représente moins de 2% de l'ensemble des revenus.

Troisième pas. Les trois premiers déciles passent à Fr. 15 100.— (Fr. 1260.— par mois), limite supé-

rieure du troisième décile. En proportion, le coût: 4% de l'ensemble des revenus.

Quatrième pas. Les quatre premiers déciles, 40% des ménages des rentiers, parviennent à Fr. 17 900.— (près de Fr. 1500.— par mois), limite supérieure du quatrième décile. Le coût, en proportion: 7,5% de l'ensemble des revenus des rentiers.

Cinquième pas. Le pas qui nous mène à la médiane, Fr. 20 900.— par an (environ Fr. 1740.— par mois). L'amélioration de la situation économique de la moitié des ménages de rentiers «côûterait», en proportion, 12% de l'ensemble des revenus nets (avant impôts) des rentiers.

Voilà un rêve bien matérialiste, direz-vous. Un rêve tout de même, dans la mesure où la réalité ne se laisserait certainement pas «maltraiter» de cette façon-là. Le temps s'est immobilisé en 1976, et l'évolution passée ou ultérieure a été gommée. Autre simplification: le coût proportionnel est calculé par ménage, sans distinguer si le rentier de l'«échantillon» vit seul ou en couple, s'il dispose ou non d'un immeuble ou d'une fortune en liquide, s'il habite la campagne avec des membres de sa famille ou dans une ville à loyers élevés. Bref, ce rêve ne saurait laisser que des traces, des points de repères pour une solidarité hypothétique.

EN COULEURS

Finalement, si vous y avez pris goût, rêvons encore, mais rêvons cette fois en couleurs. Toujours la même amélioration de la situation des rentiers, mais cette fois le coût est calculé non plus en proportion de l'ensemble des revenus des rentiers, mais en proportion de ceux des rentiers les plus aisés, le dixième et dernier décile, les rentiers qui cumulent 34% des revenus totaux et 53% de la fortune. Les plus aisés paieraient pour améliorer la situation des moins favorisés et ramener ces derniers en fin de compte à la limite médiane. C'est bien d'un rêve en couleurs qu'il s'agit...

L'amélioration des conditions matérielles de 20% des ménages des rentiers parmi les moins aisés jusqu'à un seuil de Fr. 1030.— par mois, cette amélioration-là (on a vu qu'elle est considérable pour les plus démunis) diminue de 2 points seulement la part du revenu net total qui échoit au groupe aisé; celui-ci disposera de 32% des revenus au lieu de 34% et en moyenne son revenu baisse de 5%, de Fr. 100 000.— à Fr. 95 000.—.

L'amélioration de la situation économique de 30% (les trois premiers déciles) des ménages de rentiers: une baisse de 4 points pour le groupe aisé qui ne détient plus que 30% de l'ensemble des revenus au lieu de 34%, c'est-à-dire une diminution de 12% de son revenu net moyen qui descend à Fr. 88 000.—.

Une amélioration touchant la moitié de la population des rentiers (les cinq premiers déciles), c'est une diminution de 12 points pour le groupe aisé qui ne détiendra plus que 22% de l'ensemble des revenus au lieu de 34%; en moyenne, la baisse de son revenu est sensible: —36%, avec Fr. 64 000.— en moyenne. Malgré cette amputation, ce revenu moyen reste bien plus élevé que celui du neuvième décile qui est de l'ordre de Fr. 43 000.—.

On ne conclut pas un rêve. On en jouit, si possible. Il est simpliste, bien entendu, d'affirmer qu'il suffit, pour améliorer la situation économique des rentiers, de puiser dans les catégories les plus à l'aise pour redistribuer dans les catégories les plus défavorisées. Et du reste, le temps de rêver, et ces capitaux-là ont déjà, dans leur majeure partie, passé la frontière! Il n'est pas admissible que seuls les rentiers — et même par hypothèse... — paient pour les rentiers. Et finalement, chacun sait que l'argent n'est pas tout, que l'amélioration des conditions matérielles de vie passe aussi par l'amélioration du cadre de vie et de travail.

Que restera-t-il de ce petit détour onirique? Des ordres de grandeurs, peut-être différents, d'autres éclairages pour des actions possibles. On peut rêver.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le phallus et le cavalier

... Je disais donc (DP 612) que ce qui me frappait, chez les faiseurs de diagnostics, psychiatriques ou non psychiatriques, établisateurs de fiches, de dossiers, etc. — c'était leur incroyable prétention, leur incroyable suffisance, leur tendance à généraliser. Méconnaissant la sentence de Montaigne, qui écrit: «Tout jugement universel est lâche et dangereux.»

Mais après tout, c'est peut-être moi qui suis «braqué», et notamment contre la psychanalyse, contre les jugements du type «infantile psychique» ou «perturbé sexuel» (parce que l'intéressé n'a pas pris la précaution de «sauter» les filles dès sa prime adolescence!).

Or, j'en reviens au *Jeu d'Échecs et Sciences humaines*, de Dextreit et Engel (Payot 1981).

Dans le cas particulier, leurs thèses reposent sur les bases les plus fragiles.

Voici *Paul Morphy*, considéré comme le meilleur joueur de son temps (milieu du siècle passé), qui s'est vu déjà la victime d'un psychanalyste de renom: E. Jones (in: *Le cas de Paul Morphy: contribution à la psychologie du jeu d'échecs — Essais de psychanalyse appliquée*, 1931; trad. Paris 1973).

Surpassant la plupart de ses adversaires, Morphy leur consentait l'avantage d'un cavalier — le cavalier-dame. Commentaire de Dextreit et Engel: «... il s'ampute toujours du cavalier-dame; le cavalier-dame renvoie au phallus et marque l'inaccessibilité de Morphy à la castration symbolique» (pp. 33-34).

Or ce n'est pas Morphy qui s'ampute toujours du cavalier-dame, mais tous les joueurs, dans toutes

les parties dites «à avantage», du monde entier, Lausanne y compris! Et cela non par refus de la castration, mais parce que l'autre cavalier, le cavalier-roi, se trouve comme son nom l'indique du côté du roi et joue un rôle essentiel dans la défense de celui-ci! Le donner constituerait un avantage décisif, même pour un adversaire beaucoup plus faible!

Ce n'est pas tout!

Mentionnant le seul problème que Morphy ait jamais composé (les blancs ont leur roi en c8, leur tour en a1 et pion en b6; les noirs ont leur roi en a8, leur fou en b8 et deux pions en a7 et b7 — les blancs font mat en deux coups en jouant leur tour de a1 à a6), nos deux auteurs commentent: «... le premier et le seul problème qu'ait composé Paul Morphy (il avait alors environ dix ans) est précisément un problème où le pion donne le mat, soutenu par le roi. Comment s'en étonner, puisque ce pion, c'est Morphy lui-même?» (épris de sa mère, la dame! et voulant tuer son père, le roi ennemi!). Et en effet, si les noirs prennent la tour avec leur pion b7, il s'ensuit mat par le pion blanc: b6-b7 échec et mat! Malheureusement, les noirs ne sont nullement contraints de jouer ainsi. Ils peuvent également jouer leur fou b8 (en c7 ou d6 ou e5, etc.): auquel cas, les blancs donnent le mat au moyen de la tour (tour a6 prend le pion a7 — échec et mat)...

Soyons généreux: le commentaire de D. et E. n'est faux qu'à 50%!

Soyons optimiste: il est (peut-être) juste à 50%!

J. C.

AU VERSO
LE POINT DE VUE
DE MARTIAL LEITER